

Georges Lessard, du bain de l'île Sainte-Hélène, soient de nouveau respectivement nommés gardiens desdits bains avec salaire de \$10 par semaine chacun.

10.—*Résolu*: Que, dans le cas de la démission d'un ingénieur sanitaire, son uniforme complet soit remis au service de l'Hygiène, même s'il l'a eu en sa possession durant six mois.

*Ajournement.*

I. J. FLYNN,  
*Secrétaire.*

**COMMISSION DE L'INCINERATION**

*Compte rendu de l'assemblée du 8 mai*

Sont présents: MM. les échevins Major, président, David, Duquette, Mercier, Leclaire, Roy et Gallery.

1.—Soumis et lu un rapport de l'assistant-surintendant, informant la Commission qu'il est allé visiter l'endroit où M. O. H. Lesage enterre les charognes, etc.

Soumis et lu un autre rapport du pourvoyeur à ce même sujet.

*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport à cet effet, pour que ledit Conseil agisse suivant que de droit.

2.—*Résolu*: De rembourser le dépôt de \$300, effectué par M. A. Cossette, en rapport avec sa soumission de 1903 pour l'enlèvement des matières fécales, ledit entrepreneur ayant exécuté son contrat à la satisfaction de la Commission.

*Ajournement.*

J. A. LEMAY,  
*Secrétaire.*

**COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE**

*Compte rendu de l'assemblée du 10 mai*

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Lavalée, Stearns, David, Laviolette, Robillard et Mercier.

1.—Soumis et lus les rapports suivants du surintendant du service de l'Éclairage:

(a) *Re* Taux chargés pour l'éclairage des cours de la Corporation.

*Résolu*: De renvoyer cette question au Département en Loi afin de savoir si la "Montreal Light, Heat & Power Co." a le droit de charger plus pour les lumières placées dans les cours, parcs ou propriétés loués à la Ville ou lui appartenant, que pour l'éclairage des rues; ou si le prix des lampes servant à l'éclairage desdits parcs, cours, etc., n'est pas prévu dans le contrat de l'éclairage des rues.

(b) Recommandant que les lampes suivantes soient posées dans les différents quartiers de la Ville:

Lampes à arc

Quartier Saint-André. . . . .	2¼
Quartier Saint-Georges. . . . .	1
Quartier Saint-Joseph. . . . .	½
Quartier Saint-Laurent. . . . .	1
Quartier Saint-Louis. . . . .	1
Quartier Saint-Jacques. . . . .	2
Quartier La Fontaine. . . . .	1½
Quartier Papineau. . . . .	5¼
Quartier Sainte-Marie. . . . .	4½
Quartier Hochelaga. . . . .	9
Quartier Saint-Denis. . . . .	10
Quartier Duvernay. . . . .	2½
Quartier Saint-Jean-Baptiste. . . . .	3¾
Quartier Sainte-Anne. . . . .	3
Quartier Saint-Gabriel. . . . .	2½
Quartier Centre. . . . .	1¼
Quartier Est. . . . .	0
Quartier Ouest. . . . .	0
Quartiers Saint-Henri et Sainte-Cunégonde. . . . .	7½

Des corrections ayant été faites par le surintendant,

and George Lessard of St. Helen Island bath, be reappointed guardians of the said baths with a salary of \$10 per week each.

10.—*Resolved*: That when a sanitary inspector resigns, he shall return his entire uniform to the Health Department, even if he has had it for six months.

*Adjourned.*

I. J. FLYNN,  
*Secretary.*

**INCINERATION COMMITTEE**

*Report of meeting held the 8th of May.*

Present: Ald. Major, chairman, David, Duquette, Mercier, Leclaire, Roy and Gallery.

1.—Submitted and read a report from the asst.-superintendent, informing the Committee that he had visited the place where Mr. O. H. Lesage burys carrion, etc.

Submitted another report from the supply officer, of a similar character.

*Resolved*: That a report be made to Council in this connection, to be dealt with as it may deem fit.

2.—That Mr. A. Cossette be refunded his deposit of \$300 made with his tender of 1903 for the removal of night soil, the said contractor having handled his contract so as to give satisfaction to the Committee.

*Ajourned.*

J. A. LEMAY,  
*Secretary.*

**FIRE AND LIGHT COMMITTEE**

*Report of meeting held the 10th of May.*

Present: Ald. Yates, chairman, Lavallée, Stearns, David, Laviolette, Robillard and Mercier.

1.—Submitted and read the following reports from the superintendent of the Light Department:

(a) Rates charged for lighting municipal yards.

*Resolved*: That the question be referred to the Law Department for an opinion, as to whether the Montreal Light, Heat, & Power Co., has the right to charge more for lights, in yards, parks or property leased or belonging to the City, than for street lighting; or whether the value of the lights supplied in said yards, parks, etc., are not provided for in the street lighting contract.

(b) Recommending lights for the different wards of the City, viz:

	Arc Lamps.
St. Andrew-Ward. . . . .	2¼
St. George Ward. . . . .	1
St. Joseph Ward. . . . .	½
St. Lawrence Ward. . . . .	1
St. Louis Ward . . . . .	1
St. James Ward . . . . .	2
La Fontaine Ward . . . . .	1½
Papineau Ward. . . . .	5¼
St. Mary Ward . . . . .	4½
Hochelaga Ward. . . . .	9
St. Denis Ward. . . . .	10
Duvernay Ward . . . . .	2½
St. Jean Baptiste Ward. . . . .	3¾
St. Ann Ward . . . . .	3
St. Gabriel Ward . . . . .	2½
Centre Ward. . . . .	1¼
East Ward. . . . .	0
West Ward. . . . .	0
St. Henri and Ste. Cunégonde Wards. . . . .	7½

Whereas, corrections have been made by the superintendent, it was